

## INTRODUCTION

Ces dernières années ont été le théâtre de nombreuses polémiques et d'importants rebondissements concernant la question de la laïcité en France, alors même que l'on fête en cette fin d'année 2005 le centenaire de la loi de séparation des églises et de l'État. Si les affrontements se sont focalisés autour de la question du port du foulard islamique à l'école par les jeunes élèves de sexe féminin, le débat de fond et les enjeux s'étendent bien au-delà de ces « affaires ».

Historiquement, la question des rapports entre le politique et le religieux n'est pas nouvelle. Loin de là même. Si le concept de laïcité, lui, est relativement récent – le terme apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle –, l'idée d'un rapprochement ou d'un éloignement des sphères politique et religieuse est bien plus ancienne, aussi bien en France que dans d'autres contrées du monde, notamment européennes. Le centralisme romain à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, avec la création des États pontificaux et la mise en place d'une autorité sur le monde d'ici-bas du pape, posera de façon aiguë la question des liens entre le champ du temporel et le champ du spirituel dans les querelles de pouvoir, mais aussi au sein même du seul champ spirituel. Le gallicanisme et le protestantisme sous ses différentes formes tenteront, chacun à sa manière, de contenir le pouvoir du pape dans le monde chrétien, en jouant des distances et parfois des alliances de circonstances entre le temporel et le spirituel, et partant le politique et le religieux.

Toutefois, c'est à partir de la Révolution française que la laïcité au sens moderne va commencer d'émerger. L'idéal républicain et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen vont affirmer la liberté d'opinion qui inclut la liberté d'opinion religieuse, la reconnaissance de diverses confessions, et la fondation strictement politique de l'État, contre la monarchie de droit divin. Mais les choses n'ont pas évolué de façon linéaire, et avant d'arriver à la laïcisation de l'école, à la loi de 1905 et à la constitutionnalisation du principe de laïcité

en France, il aura fallu faire face à bien des oppositions et des retours en arrière, en particulier lors de la Restauration, mais aussi sous le régime de Vichy.

Compte tenu de l'histoire de la laïcité en France, on parle souvent d'une exception culturelle française en ce domaine (comme en d'autres...), et d'une laïcité « à la française ». Mais l'idée laïque fait, bon an mal an, son chemin dans le reste du monde. Elle prend différentes formes, parfois inspirées du « modèle » français, qui peut aussi servir de repoussoir. Cependant, bien du chemin reste à faire pour une séparation stricte du politique et du religieux à travers le monde, y compris dans certains pays d'Europe. Le cas des États-Unis est particulièrement intéressant à mettre en regard de la conception française (ou plutôt devrions-nous dire *des* conceptions françaises tant la question est en débat dans l'Hexagone) de la laïcité. Les pratiques en Chine sont également de premières importances, lorsqu'on songe qu'un quart de la population mondiale y vit. Enfin, les rapports entre le politique et le religieux dans les pays islamiques posent particulièrement des questions en ces temps où l'Islam se fait entendre un peu partout sur la planète.

C'est d'ailleurs, nous l'avons dit, à l'occasion de conflits sur le port du foulard islamique dans les écoles à la fin des années 80 et dans les années 90 et 2000 que la question de la laïcité a resurgi en France, après les querelles des années 80 entre les tenants de l'École laïque et ceux de l'école dite « libre ». Ces « affaires » ne sont pas simples à démêler, tant s'y confondent bien des problématiques qui ne relèvent pas toutes de la question laïque, mais aussi de l'égalité entre les hommes et les femmes, du communautarisme, du racisme et des conflits politiques.

Mais la question de la laïcité en France ne se résume pas à la question du voile ou du foulard islamique dans nos écoles. Si le principe de laïcité est facilement opposables à certaines

pratiques clairement identifiées comme religieuses – bien que la laïcité ne soit pas à confondre avec l’athéisme, qui exclut toute religion, alors que la laïcité peut aussi s’entendre comme liberté religieuse dans la sphère privée –, il conviendrait peut-être de le revendiquer face à des types de discours qui, sans aucune référence à quelque religion que ce soit, n’en développent pas moins des principes de type religieux. Qu’en est-il en effet des idéologies politiques, économiques et sociales qui opposent à la liberté humaine un principe extérieur s’imposant à l’humanité, qu’on l’appelle « lois du marché », « lois de l’histoire » ou « lois de la République » ? Au-delà des religions revendiquées, n’est-il pas temps de s’interroger sur les systèmes de pensée aux accents finalement fortement théologico-politiques ?